

VOTATION

Cette votation permet de vous exprimer sur l'aménagement du centre-ville.

Par la suite, des concertations spécifiques seront menées pour réaliser chacun des équipements.



Conditions pour pouvoir voter

16-17 ans

avoir effectué son recensement citoyen

18 ans +

être inscrit sur la liste électorale de la commune

Comment voter ?



1 vote par personne



par bulletin papier joint à ce livret ou disponible à la mairie

remplir le bulletin vote et le déposer à la MAIRIE



dans l'urne aux horaires d'ouverture

ou



dans la boîte aux lettres



par voie électronique

se connecter sur www.escalquens.fr/centre-ville et suivre les instructions

ou

flasher ce QR code



À noter : Il ne s'agit pas d'un référendum local au sens des articles LO1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ni d'une consultation locale au sens des articles L1112-15 et suivants du CGCT.